

FLASH INFO n°10

JANVIER ET MARS 2022

COMMUNE DE SERIGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 18 JANVIER

Mardi 18 JANVIER 2022

Etaient présents : BAUDRY Yves, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

EXCUSEE : BOUILLAUD Julie (pouvoir à LERIDON Marylène)

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 DECEMBRE 2021

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 décembre à l'unanimité.

- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Le conseil valide le devis de FLORILEGE pour l'acquisition de livres à la bibliothèque pour un montant de 215€ TTC
- Le conseil valide le devis d'ORAPI pour l'achat de produits d'entretien pour un montant de 295,98 € € TTC

- COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE/ ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021

Le Conseil Municipal décide de voter **CONTRE**, à l'unanimité, l'attribution de compensation fixée par la Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée pour l'année 2021.

Notre commune est celle qui doit reverser le plus de compensation chaque année et ce depuis 2001, nous estimons que cette « TAXE » n'a plus lieu d'exister au vu de son ancienneté.

	Communes	
	Bénéficiaires	Contributrices
Auchay-sur-Vendée	0,00	12 234,33
Bourneau	56 261,78	0,00
Doix lès Fontaines	0,00	13 544,33
Fontenay-le-Comte	2 857 437,91	0,00
Foussais-Payré	0,00	13 128,93
Le Langon	98 937,63	0,00
Les Velluire sur Vendée	0,00	21 375,23
L'Hermenault	10 729,11	0,00
Longèves	15 412,52	0,00
L'Orbrie	15 897,67	0,00
Marsais Ste Radégonde	7 217,33	0,00
Mervent	111 448,58	0,00
Montreuil	0,00	13 354,82
Mouzeuil St Martin	116 763,15	0,00
Petosse	1 546,69	0,00
Pissotte	0,00	17 286,38
Pouillé	11 327,77	0,00
Sérigné	0,00	23 986,95
St Cyr des Gâts	66 234,74	0,00
St Laurent de la Salle	0,00	7 917,00
St Martin de Fraigneau	164 509,37	0,00
St Martin des Fontaines	0,00	8 612,00
St Michel le Cloucq	0,00	12 835,10
St Valérien	0,00	7 404,00
Vouvant	7 047,58	0,00
Total	3 540 771,83	151 679,07

- **PLU/ MODIFICATION SIMPLIFIEE**

Les communes de Longèves et Sérigné ont sur leurs communes une « carrière » appartenant à l'entreprise de travaux publics RINEAU TP. Afin que ce dernier puisse exploiter ce lieu, les 2 communes doivent procéder à une modification simplifiée du PLU.

L'entreprise OUEST Am a fait un devis de 4437,50€ HT pour chaque commune avec une prise en charge de 50% par l'entreprise RINEAU TP.

Le Conseil valide ce devis.

- **LOTISSEMENT DU CHENE VERT**

Un plan du futur lotissement du « chêne vert » est présenté au Conseil Municipal qui le valide.

- **SALLE DU PETIT LOGIS**

Le conseil souhaite consulter plusieurs architectes locaux pour établir une proposition de travaux de rénovation énergétique de la salle du petit Logis :

- Isolation
- Chauffage
- Mise aux normes des toilettes

- **SYDEV/ TRAVAUX DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET CONVENTION**

➤ **Programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2022**

Afin de réduire les délais de travaux de rénovation, le SyDEV conseille aux collectivités de constituer des stocks de matériels permettant d'assurer une continuité de service par le remplacement provisoire des éléments déficients.

Par ailleurs, afin de réduire les délais de gestion administrative des travaux de rénovation, le SyDEV propose une convention annuelle unique pour les travaux de rénovation programmés et les éventuels travaux de rénovation suite aux visites de maintenance, avec un montant budgétaire maximum défini.

En cas d'accord sur cette convention :

- Le SyDEV engage automatiquement les travaux de rénovation, dans la limite du montant budgétaire maximum,
- A chaque commande, il en informe la collectivité et lui envoie un avis des sommes à payer
- En cas de dépassement du montant maximum, un avenant est envoyé à la collectivité,

-

Montant total de participation proposé : 1.500,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis.

➤ **Travaux de maintenance d'éclairage public 2022**

Nature des travaux	Nombre de points lumineux		A prendre en compte	Nombre de visites	Base contribution	Montant de la contribution
	Total	Garantis				
Constitution du parc	258	16	258			
Visites programmées de base (hors luminaires équipés de LEDS – non garantis)			235	Forfait 3 visites	14,00	3.290,00
Visites programmées de base (luminaires équipés de LEDS – sous garantie)			7	Forfait 3 visites	10,60	74,20
Visites programmées de base (hors luminaires équipés de LEDS – sous garantie)			0	Forfait 3 visites	4,46	0,00
Visites programmées de base (luminaires équipés de LEDS – sous garantie)			16	Forfait 3 visites	4,46	71,36
Visite(s) programmée(s) complémentaires			0	0 visite(s) complémentaire(s)	1,36	0,00
TOTAL CONTRIBUTION EN EUR						3.435,66

• **MULTI'SERVICE/ CONVENTION DE PARTENARIAT**

Le Conseil Municipal renouvelle son partenariat avec Multi'service de Fontenay Le Comte.

Cette association a pour objet d'embaucher les personnes afin de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou de personnes morales.

Cette association développe en permanence un réseau de partenaires sur son territoire afin d'être en mesure de renforcer son action et d'être intégrée et reconnue sur ce même territoire en tant que réel acteur professionnel de la lutte contre les exclusions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune fait appel à Multi'service lors de besoins temporaires de personnel pour le remplacement d'agents en arrêt maladie. L'association est en capacité de mettre à disposition de la commune un salarié sous un délai de 2h, ce qui correspond à nos besoins.

Le montant annuel ne dépassera pas 10 000€.

- TRANSPORT SOLIDAIRE SUR SERIGNE

Monsieur le Maire informe que la Commune de Sérigné, en partenariat avec l'Office De Développement Associatif et Social (ODDAS) de Fontenay-le-Comte, met en place un transport solidaire et précise que les chauffeurs bénévoles doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle (4 € en 2021) auprès de l'ODDAS.

Le Conseil Municipal va prendre à sa charge l'adhésion annuelle des chauffeurs bénévoles (René LEFORT et Gaëlle BOSSARD) participant au transport solidaire à compter du 1^{er} janvier 2022.

- DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur les parcelles suivantes :

- AB 776 NON BATI POUR UNE SURFACE DE 76 M2 SITUEE PLACE DU RENDEZ-VOUS
- AB 870 BATI POUR UNE SURFACE DE 249 M2 SITUEE PLACE DU RENDEZ-VOUS

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Les 4 classes, la garderie et le restaurant scolaire ont été équipés de détecteurs de CO2.
- ✓ Les travaux pour l'arrêt bus de la Guintière devraient commencer début février.
- ✓ Suite à un audit sur la commune concernant les bâtiments, le personnel et les documents administratifs, des contrôles et améliorations vont être réalisés au niveau de l'atelier communal.
- ✓ Les aménagements (trottoirs et routes) des lotissements du Gerbier 1 et 3 vont être réalisés pendant le printemps

CONSEIL MUNICIPAL du 8 MARS

Annulation du conseil municipal du 8 février

Mardi 8 mars 2022

Etaient présents : BAUDRY Yves, BOUILLAUD Julie, CHAUVEAU Jordan, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

EXCUSE : Caudal Grégory (pouvoir à BAUDRY Yves)

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 JANVIER 2022

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier à l'unanimité.

- **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET LE 1^{ER} ADJOINT**

- Le conseil valide le devis d'ORAPI pour l'achat d'une auto-laveuse à la salle polyvalente pour un montant de 4560,44€ TTC
- Le conseil valide le devis de CARRE Associés concernant des travaux sur la chaudière du complexe Mairie-école pour un montant de 1197€ TTC
- Le conseil valide le devis de CARRE Associés pour une réparation de la climatisation du salon de coiffure pour un montant de 473,46€ TTC

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2021

- Lotissement "Le chêne "

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 70.743,92 €
- Recettes : 70.743,92 €
 - Soit un résultat de 0,00 €

Section d'Investissement

- Dépenses : 70.304,46 €
- Recettes : 100.000,00 €
 - Soit un excédent de 29.695,54€

Le conseil valide le Compte de Gestion 2021 du Budget Lotissement "Le Chêne Vert"

- Lotissement "Le Gerbier"

Vous trouverez ci-dessous le détail du Compte de Gestion concernant le Budget Lotissement « Le Gerbier » établi par Monsieur le Receveur Principal.

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 387.071,71 €
- Recettes : 413.017,81 €
 - Soit un excédent de 25.946,10 €

Section d'Investissement

- Dépenses : 494.347,55 €
- Recettes : 271.600,26 €
 - Soit un déficit de 222.747,29 €

- **ECOLE LES PIERIDES/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

La Directrice de l'école publique « les Piérides » a envoyé au Conseil une demande de subvention exceptionnelle pour la classe de découvertes du milieu marin à Noirmoutier pour la classe des CM.

Le Conseil décide le versement de la somme de 450€ pour ce voyage de découverte.

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil renonce au droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- AB 566 (bâti) - 691 m2 située 53 rue de Fontenay

- **POLLENIZ/ ADHESION ANNUELLE ET DESIGNATION D'UN DELEGUE**

Le Conseil émet un avis favorable au renouvellement de l'adhésion à POLLENIZ (ex FDGDON) à hauteur de 179,64€ pour un an.

POLLENIZ souhaite que chaque commune adhérente à son association désigne un représentant du Conseil Municipal. Monsieur FAUCHERON Jean-Michel est désigné comme représentant de Sérigné.

INFORMATIONS DIVERSES

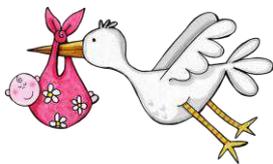
- ✓ Un recensement complet et interne de la commune est en cours de réalisation. Le nombre d'habitants actuel est de **1059** au vu des informations que nous avons pu récolter. Il sera actualisé au fur et à mesure des mouvements de la population et nous aidera à prévoir les besoins de la commune en fonction de la composition de la population.

Les personnes récemment arrivées ou celles qui n'auraient pas pris contact avec la mairie sont cordialement invitées à prendre contact avec Madame LERIDON au 06.40.65.14.88 ou venir la rencontrer en mairie en prenant rendez-vous.

DATES A RETENIR

- **Dimanche 10 avril et Dimanche 24 avril** : ELECTIONS PRESIDENTIELLES- salle d'honneur de la Mairie. Pensez à apporter votre carte d'électeur et une pièce d'identité
- **Samedi 9 et Dimanche 10 avril de 10h30 à 12h30 / 14h-18h** : EXPOSITION ET ATELIERS « Scrapbooking Européen » - Salle socio-culturelle
- **Dimanche 15 mai de 8h à 18h**: Marché Sérignolais et Vide Grenier – parking salle du petit logis et centre-bourg

ETAT CIVIL



RAPHEL Louise, le 5 janvier 2022



FICHET Manon et MERBOUTI Mohamed Amine, le 26 février 2022



- * FAUCHERON Daniel, le 28 janvier 2022
- * LUCAS Afreda, le 30 janvier 2022
- * BAUDILLON Lucien, le 2 février 2022
- * BARTHELEMY Daniel, le 18 février 2022

Lors de l'impression du bulletin Municipal, un oubli a été constaté, la municipalité s'excuse auprès de l'association « Naturellement Ensemble à Sérigné », vous trouverez ci-dessous l'article :

« NATURELLEMENT ENSEMBLE à SERIGNE »

A la date du 6 Mai 2021 s'est constituée une nouvelle Association à Sérigné. Les Bénévoles déjà bien présents, ont officialisé leur démarche à la Sous-Préfecture de Fontenay Le Comte à la demande de la municipalité.

Cette initiative a permis à Monsieur Le Maire et au conseil municipal de lancer des idées de projet sur la commune, en général des petits travaux en pleine collaboration avec nos artisans.

Des Sérignolaises et des Sérignolais se sont inscrits en Mairie en versant L'euro symbolique de participation. A ce jour une bonne trentaine participe à ces diverses opérations sous la conduite expérimentée du Président Michel Clochard.

Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire en Mairie ou auprès du Président ou secrétaire. Vous serez libres d'intervenir pour des travaux qui vous conviennent selon vos aptitudes. C'est une vraie occasion aussi de se retrouver et pour certains d'apprendre à se connaître.

Voici un échantillon des opérations effectuées à ce jour.

1) Un nouvel aménagement à la salle socio No 2 qui consistait à ouvrir un cabinet où une ostéopathe est actuellement opérationnelle et au service de ses clients.

2) Des semis de fleurs avec les enfants de L'Ecole autour du bassin du lotissement Le Gerbier

3) Des nettoyages réguliers au Cimetière pour accompagner notre agent municipal.

4) La réfection du plafond dans une classe de L'Ecole (remplacement des plaques et des luminaires d'éclairage). Thierry PRISSET notre menuisier a largement contribué à cette opération.

5) Nos 2 sentiers pédestres ont été retouchés en signalétique dernière norme et 3 bénévoles sont intervenus après une tornade qui avait couché des arbres dans le bois des ilôts. Etc....

A signaler que Monsieur le Maire met la main à la pâte avec son conseil et ils seront toujours à l'origine des initiatives qu'ils décident de financer.

L'Association fait donc appel à toutes les bonnes volontés qui auraient envie de nous rejoindre.

Bonne ANNEE 2022 à TOUS.

Le Président : Michel Clochard port. 06 11 45 05 79

Le secrétaire Yves-Marie Ménard port. 06 31 23 77 06

Le vice-président : Jean Yves Gautron port. 07 85 59 94 19 et la trésorière Christiane Barbier

Vous êtes nouvellement arrivés à Sérigné.....
Vous êtes là depuis des années.

Vous aimez lire et vous évader dans l'imaginaire des écrivains

ALORS N'OUBLIEZ PAS NOTRE BIBLIOTHEQUE « Au Fil des Mots »

Elle est à votre disposition gratuitement et ouverte 3 fois par semaine. Lundi de 14h00 à 16h00, le mercredi de 10 h00 à 12h00 et le samedi de 9h30 à 11h30.

Les livres sont renouvelés grâce aux prêts réguliers de la bibliothèque de Vendée et aux achats que nous faisons plusieurs fois par an.

Les bénévoles seront là pour vous accueillir et peut-être aurez-vous envie de rejoindre cette équipe sympathique pour lui donner un petit coup de main de temps en temps ?

N'hésitez pas, ils vous attendent avec impatience et vous recevront avec le sourire.

Ah oui, j'oubliais, la bibliothèque se cache dans les locaux de la mairie, facile à trouver n'est-ce pas ?



**ATTENTION NOUVEAUX
HORAIRE D'OUVERTURE
LUNDI : 16h30/18h30
à partir du 4 avril**

Être citoyen, c'est pouvoir voter aux différentes élections



On ne naît pas citoyen, on le devient

La citoyenneté française nécessite 2 conditions : il faut d'abord être de nationalité française et ensuite être majeur, c'est-à-dire avoir 18 ans.

La nationalité s'acquiert dès la naissance :

- si l'un des parents est Français (droit du sang),
- si on naît en France d'un parent étranger lui-même né en France (droit du sol).

Une personne étrangère peut demander la nationalité française si elle est née en France de parents étrangers ou mariée avec un(e) Français(e) ou travaillant en France depuis plus de 5 ans...

Un étranger qui veut acquérir la nationalité française doit prouver son assimilation : adhérer aux valeurs et principes de la République, parler français...



Connaître les 6 élections

Les électeurs sont appelés à voter pour des élections locales, nationales ou européennes.

Municipales (tous les 6 ans) : conseillers municipaux qui élisent ensuite le maire parmi eux,

Départementales (tous les 6 ans) : conseillers départementaux,

Régionales (tous les 6 ans) : conseillers régionaux,

Législatives (tous les 5 ans) : députés,

Présidentielles (tous les 5 ans) : président de la République,

Européennes (tous les 5 ans) : députés européens.

Avant chaque élection, les candidats expliquent leur programme aux citoyens et essaient de les convaincre de voter pour eux : c'est la campagne électorale.



L'élection du président est la plus simple. Le vainqueur doit obtenir plus de 50% des voix. Sinon, un 2^{ème} tour est organisé entre les 2 candidats arrivés en tête au 1^{er} tour.

Le vote est secret : l'électeur rentre dans un isolement pour placer son bulletin de vote dans une enveloppe, puis il sort de l'isoloir pour déposer l'enveloppe dans une urne.



Comprendre le mode de scrutin

Comment est désigné le vainqueur d'une élection ?

Il existe différentes manières de voter et de calculer les résultats. Selon les élections :

- on vote pour un candidat (présidentielle...) ou pour une liste de candidats (municipales, européennes...),
- on vote en 1 tour ou en 2 tours,
- le(s) gagnant(s) est(sont) désigné(s) à la majorité ou à la proportionnelle, etc.

Tout électeur doit donc se documenter avant chaque élection pour bien comprendre le déroulement.

Voter est important

En France, voter n'est pas obligatoire. Pourtant, il est important d'utiliser ce droit car les élections sont la base de la démocratie. Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de sa mairie. Si on est absent le jour d'une élection, on peut donner l'autorisation à un autre électeur de voter à notre place. On appelle cela une procuration.

Le taux d'abstention à une élection est le pourcentage d'électeurs qui ne vont pas voter.

► Sans regarder la page de gauche, peux-tu citer de mémoire les 6 élections ?

Le rôle de l'électeur ne se limite pas à voter

Entre deux élections, les élus gardent le contact avec les citoyens. Par exemple, au niveau de ta commune, les séances du conseil municipal sont publiques. On peut y assister et des comptes rendus sont publiés sur le site internet de la mairie. Des comités de quartier ou des enquêtes publiques sont régulièrement organisés pour connaître l'avis des citoyens sur des projets importants.



Sérigné

BF Lundi 25 OCTOBRE 2010

Les écoliers collectent des fournitures pour Haïti



Jean Maïau (à droite), la guitare à la main a fait chanter les enfants.

Les enfants de l'école publique ont remis, vendredi 22, aux membres de l'association humanitaire Deux mains pour demain le fruit de leur collecte : des fournitures scolaires qui seront apportées directement par les membres de l'association qui se rendent à Haïti du 26 octobre au 2 novembre.

Les quinze écoles du canton ont été contactées et seule l'école séri-gnolaise a répondu « présent ».

Les enseignants ont inclus dans cette démarche de solidarité les enfants. Jean Maïau, président de l'association, remercie les enseignants et les élèves pour leur participation. Les membres de l'association vont

rencontrer la directrice d'une crèche, des enseignants et des gens de Pétionville qu'ils ont aidés depuis le tremblement de terre.

Au retour de leur voyage, Jean Maïau viendra faire un compte rendu aux enfants et une correspondance scolaire pourra être envisagée.

Sérigné



Naturellement

Met en avant les
Artisans locaux

Venez découvrir le



MARCHE SERIGNOLAIS

ARTISANS-CRÉATEURS-COMMERÇANTS-
PRODUCTEURS LOCAUX

VIDE-GRENIER

Organisé par L'APE et L'Avant-Garde Sérignolaise

ENTRÉE GRATUITE

DIMANCHE 15 MAI 2022

de 8h à 18h

marché : parking salle du petit logis

vide-grenier : centre bourg

restauration et buvette sur place

ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE SÉRIGNÉ - 31 RUE DE PONTENAY 85200 SÉRIGNÉ
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Sérigné



Naturellement

Met en avant les
artistes



EXPOSITION

et

ATELIERS

« SCRAPBOOKING
EUROPEEN »

venez découvrir les créations de

MARIANNE MORENO

Animatrice de loisirs créatifs

ENTREE GRATUITE

SAMEDI 9 et DIMANCHE 10 AVRIL

10h30-12h30 / 14h-18h

salle socio-culturelle (face à l'Eglise)

ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE SÉRIGNÉ - 31 RUE DE PONTENAY 45200 SÉRIGNÉ
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE